

MAIRIE DE SAINT-RAPHAËL (VAR)



COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS A 17H30
--

- * - * -

Présents & représentés : 32 présents, 7 représentés.

1	CULTURE	Accessibilité à la culture – Tarification pour les personnes handicapées
----------	----------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

APPROUVE la gratuité des tous les événements culturels payants de type expositions, conférences et entrées aux musées, mis en œuvre par la commune aux personnes souffrant d'un handicap supérieur ou égal à 80 % ;

APPROUVE l'application du tarif réduit aux événements payants de type expositions, conférences et entrées aux musées, mis en œuvre par la commune aux personnes souffrant d'un handicap inférieur à 80 % ;

APPROUVE la gratuité d'un accompagnateur aux personnes souffrant d'un handicap supérieur ou égal à 80 %, pour les spectacles et concerts payants programmés par la ville.

2	SUBVENTIONS	Projet « Musiques actuelles, actions culturelles et art numérique à Saint-Raphaël » : Convention d'objectifs entre la Commune de Saint-Raphaël et l'association « ARTEM 83 »
----------	--------------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens à intervenir entre la Commune et l'association « ARTEM 83 » annexée à la présente ;

AUTORISE M. LE MAIRE ou son adjoint délégué à signer ladite convention ;

APPROUVE l'octroi de la subvention à l'association « ARTEM 83 » d'un montant de 15.000,00 €, afin d'apporter son soutien au projet « Musiques actuelles et art numérique à Saint-Raphaël », dont le montant global est estimé à 70.089,00 € sur l'année 2022 ;

DIT que les dépenses en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

3	DIVERS	Exonération d'une partie de la redevance au profit de l'association Bridge Club Saint-Raphaël Fréjus dans le cadre de la programmation culturelle d'un cycle d'expositions intitulé « ExodeS »
----------	---------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

N'ayant pas pris part au vote	Mme DUBOIS MOUGIN
-------------------------------	-------------------

APPROUVE l'exonération d'une partie la redevance pour la période du 15 avril 2022 jusqu'au 15 octobre 2022), due par l'Association Bridge Club de Saint-Raphaël Fréjus à la Commune ;

AUTORISE M. LE MAIRE à signer tout acte ou document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

4	AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES	Approbation du règlement d'un concours de photographies ayant pour thème les « Espaces boisés de Saint-Raphaël » à l'occasion de la Journée Internationale des Forêts
---	--	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

APPROUVE les termes du règlement du concours de photographies sur le thème « Espaces Boisés de Saint-Raphaël ».

AUTORISE M. LE MAIRE ou son représentant à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

5	AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES	Approbation de la convention de partenariat pour l'organisation de la Saint-Raphaël Jet Offshore (Manche unique du Championnat de France de Jet Offshore FFM)
---	--	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	À LA MAJORITÉ
Ayant voté contre	M. TOMASI (pouvoir), Mme OUDOT

APPROUVE les termes de la convention de partenariat, jointe en annexe, portant sur l'organisation de l'édition 2022 du Championnat de France de Jet Offshore, sous le format d'une manche unique se tenant les 27, 28 et 29 mai 2022, à intervenir entre la Commune de Saint-Raphaël et l'Association ACTION JET ;

AUTORISE M. LE MAIRE ou son représentant à signer ladite convention et tout acte y afférent, en ce compris les avenants opérant des ajustements ne modifiant pas substantiellement les obligations mises à la charge de la Commune ;

DIT que les dépenses en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

6	ENSEIGNEMENT	Convention d'animation « Comité Départemental Olympique et Sportif du Var »
---	--------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

APPROUVE les termes de la convention d'animation conclue entre la Ville de Saint-Raphaël et le Comité Départemental Olympique et Sportif du Var telle que jointe en annexe ;

AUTORISE M. LE MAIRE ou son Conseiller Délégué à signer ladite convention.

7	ACQUISITIONS	Acquisition de la parcelle cadastrée section AR n° 895 pour partie et AR n° 1334 pour partie sises 607 boulevard Jean Moulin, objet de l'emplacement réservé n° 54
---	--------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

APPROUVE dans le cadre de la gestion du patrimoine communal, l'acquisition à l'euro symbolique non recouvrable d'une partie des parcelles cadastrées section AR n° 895 et AR n° 1334, objet de l'emplacement réservé n° 54 (anciennement numéroté 58 et 90) au PLU, appartenant à la SCICV Espace Ponant ou tout autre personne physique ou morale pouvant s'y substituer ;

AUTORISE M. LE MAIRE ou Madame la Première Adjointe à signer le cas échéant l'acte notarié de vente y afférant, ainsi que tout acte ou document nécessaire à la procédure ;

AUTORISE Madame la Première Adjointe, dans le cas de la signature d'un acte administratif à signer l'acte conformément aux dispositions de l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

AUTORISE M. LE MAIRE à signer le cas échéant l'acte administratif afférent ;

DIT que les recettes et dépenses feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

8	ACQUISITIONS	Protocole transactionnel tripartite entre la Commune de Saint-Raphaël, l'ASA Trayas Estérel et l'ASA Trayas Réseaux Secs - Fixation des engagements des parties dans le cadre d'un projet de reprise par la Commune de deux tènements fonciers appartenant respectivement à l'ASA Trayas Réseaux Secs et à l'ASA Trayas Estérel
---	--------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

APPROUVE les termes du protocole d'accord à intervenir entre la Commune, l'Association Syndicale Autorisée Trayas Estérel et propriété de l'Association Syndicale Autorisée Trayas Estérel, tel qu'annexé ;

AUTORISE M. LE MAIRE à signer tout acte et document nécessaire à la procédure ;

DIT que les recettes et dépenses feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

9	VOIRIE	Acquisition de la parcelle cadastrée section BO n° 281 en nature de ravin
---	--------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

APPROUVE l'acquisition par la Commune dans le cadre de la gestion du patrimoine communal, à l'euro symbolique non recouvrable de la parcelle cadastrée BO n° 281 d'une superficie de 148 m², appartenant l'Association Syndicale Autorisée Trayas Estérel ;

AUTORISE M. LE MAIRE à signer l'acte de vente y afférant, administratif ou notarié, ainsi que tout acte ou document nécessaire à la procédure ;

AUTORISE Madame la Première Adjointe, dans le cas de la signature d'un acte administratif à signer l'acte conformément aux dispositions de l'article L. 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

DIT que cette parcelle sera classée dans le domaine public communal conformément aux dispositions de l'article L. 141-3 du code de la voirie routière ;

DIT que les recettes et dépenses feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

10	VOIRIE	Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section BO n° 410 (anciennement dénommée BO n° 280) en nature de voirie
-----------	---------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

APPROUVE l'acquisition par la Commune dans le cadre de la gestion du patrimoine communal, à l'euro symbolique non recouvrable d'une portion de la parcelle cadastrée BO n° 410 (pour une superficie de 1674 m², tel que figurée sur le plan ci-annexé), appartenant l'Association Syndicale Autorisé Trayas Réseaux Secs ;

AUTORISE M. LE MAIRE à signer l'acte de vente y afférant, administratif ou notarié, ainsi que tout acte ou document nécessaire à la procédure ;

AUTORISE Madame la Première Adjointe, dans le cas de la signature d'un acte administratif à signer l'acte conformément aux dispositions de l'article L. 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

DIT que cette voirie sera classée dans le domaine public routier communal conformément aux dispositions de l'article L. 141-3 du code de la voirie routière ;

DIT que les recettes et dépenses feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

11	VOIRIE	Transfert de l'avenue Offenbach dans le Domaine Public
-----------	---------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

APPROUVE la procédure de transfert d'office de l'avenue Offenbach dans le Domaine Public Communal conformément à l'article L. 318-3 du Code de l'urbanisme ;

AUTORISE M. LE MAIRE à organiser la procédure d'enquête publique nécessaire ;

APPROUVE le transfert de l'avenue Offenbach d'une superficie de 1 577 m², et d'une longueur de 232 mètres linéaires à l'axe de la voie, après la réalisation d'une enquête publique et ce, à la condition que les conclusions du Commissaire enquêteur ressortent favorables ;

AUTORISE M. LE MAIRE à signer l'acte administratif y afférant, ainsi que tout acte ou document nécessaire à la procédure ;

AUTORISE Madame la Première Adjointe, à signer l'acte administratif conformément aux dispositions de l'article L. 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

DIT que l'Avenue Offenbach sera classée dans le domaine public communal conformément aux dispositions de l'article L. 141-3 du code de la voirie routière ;

DIT que les recettes et dépenses feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

12	AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC	Prorogation de la validité de la promesse de vente entre l'Ecole Hôtelière de la Côte d'Azur et la commune de Saint-Raphaël
----	---	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

APPROUVE la prorogation de la validité de la promesse de vente avec l'ECOLE HOTELIERE COTE D'AZUR pour la cession des parcelles cadastrées section AO n° 867 et 929, pour un délai de six mois supplémentaires, soit jusqu'au 9 novembre 2022 ;

AUTORISE M. LE MAIRE ou sa Première Adjointe, à signer tout document ou acte relatif à cette procédure et notamment l'avenant.

13	AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC	Demande de concession de la plage naturelle d'Arène Grosse – Quartier de Boulouris - Complément
----	---	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

APPROUVE les précisions et modifications non substantielles apportées aux fins de complétude de l'instruction par les services de l'Etat du dossier de demande de la concession de la plage naturelle d'Arène Grosse ;

AUTORISE M. LE MAIRE à faire toutes les démarches nécessaires à l'accomplissement de cette procédure ;

AUTORISE M. LE MAIRE à signer tout acte ou document y afférent ;

HABILITE M. LE MAIRE à procéder, le cas échéant, à toute modification non substantielle du dossier de demande de concession de la plage naturelle d'Arène Grosse ;

DIT que les dépenses et recettes en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

14	AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC	Gestion des arches ferroviaires dites techniques (non commerciales) par la Commune sises Avenue des Iscles - Convention d'occupation d'immeubles bâtis ou non bâtis dépendant du domaine ferroviaire à intervenir entre la Commune et SNCF RÉSEAU
----	---	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

APPROUVE les termes du projet de convention d'occupation du Domaine Public Ferroviaire et ses conditions générales ci annexées aux termes desquelles la SNCF Réseau met à disposition de la Commune quatre arches situées avenue des Iscles ;

AUTORISE M. LE MAIRE à signer la convention afférente entre la Commune et SNCF Réseau, ainsi que les conventions à venir avec les tiers concernés portant sous-occupation de ces arches ;

DIT que les recettes et dépenses feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

15	ALIÉNATIONS	Cession de biens dépendant d'une parcelle cadastrée section AT n° 734 au profit des Consorts BEJAOUI
----	-------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

APPROUVE la cession aux consorts BEJAOUI de deux lots en nature d'appartement et de cave dépendant de l'ensemble immobilier cadastré section AT numéro 734 et situé 38 Traverse du Square, au prix estimé de 67 000 € HT, suivant l'avis France Domaine,
la Commune agissant ainsi dans le cadre de la gestion de son patrimoine ;

AUTORISE M. LE MAIRE ou son Premier Adjoint à signer l'acte de vente y afférant, ainsi que tout acte ou document nécessaire à la procédure ;

DIT que les recettes et dépenses feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

16	POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-LOGEMENT	Bilan 2021 des opérations foncières réalisées par l'EPF PACA
----	--	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

PREND ACTE du bilan des opérations foncières réalisées au cours de l'exercice 2021 par l'Etablissement Public Foncier PACA dans le cadre de la convention d'anticipation foncière sur le territoire à enjeu « le Printemps » ;

DIT que l'état du stock, pour la Commune, au 31 décembre 2021 sera annexé au compte administratif de la Commune.

17	AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC	Servitude conventionnelle consentie à ENEDIS - Passage de ligne électrique souterraine Parcelle cadastrée section AS n° 117 Rue du Colisée
----	---	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

APPROUVE la constitution d'une servitude conventionnelle sur le domaine public (parcelle cadastrée section AS n° 117 sise rue du Colisée), au profit de la société ENEDIS pour la création d'une ligne électrique souterraine, et selon les termes de la convention ci-annexée qui sera soumise aux formalités liées la publicité foncière ;

AUTORISE M. LE MAIRE à la signer ainsi que tous documents afférents à cette opération ;

DIT que les recettes en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

18	AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC	Servitude conventionnelle consentie à ENEDIS - Passage de ligne électrique souterraine Parcelle cadastrée section AR n° 881 Boulevard Rémi Belleau
-----------	---	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

APPROUVE la constitution d'une servitude conventionnelle sur le domaine public (parcelle cadastrée section AR n° 881 sise Boulevard Rémi Belleau), au profit de la société ENEDIS pour la création d'une ligne électrique souterraine, et selon les termes de la convention ci-annexée qui sera soumise aux formalités liées la publicité foncière ;

AUTORISE M. LE MAIRE à la signer ainsi que tous documents afférents à cette opération ;

DIT que les recettes en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

19	AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC	Convention portant mise à disposition d'une partie de terrain et autorisation de réalisation de travaux consentie à ENEDIS - Passage de ligne électrique souterraine - Parcelle section AW n° 927 - Port Santa Lucia
-----------	---	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

APPROUVE les termes de la convention portant mise à disposition d'une partie de terrain et autorisation de réalisation de travaux électriques, au profit de la société ENEDIS pour la création d'une ligne électrique souterraine, et selon les termes de la convention ci-annexée ;

AUTORISE M. LE MAIRE à la signer ainsi que tous documents afférents à cette opération ;

DIT que les recettes en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires.

20	INTERCOMMUNALITÉ	Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel (S.I.P.M.E.) - Adoption de la modification des statuts - Changement de nom du syndicat en Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (S.M.G.S.E.)
-----------	------------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

APPROUVE la modification des statuts « Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel » (S.M.G.S.E.) ;

PREND ACTE du changement du « Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel » (S.I.P.M.E.) en statuts « Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel » (S.M.G.S.E.).

21	AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES	Convention de mise à disposition d'un bureau mezzanine et d'un local de rangement dans la salle dite « La rotonde » sise Base nautique de Santa Lucia au profit de l'association Yacht Club International de Saint-Raphaël
-----------	--	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

APPROUVE la convention à intervenir telle que proposée ;

DIT que la convention résilie tout document contractuel antérieur intervenu avec l'association ;

AUTORISE M. LE MAIRE à signer ladite convention.

22	DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC	Enlèvement et mise en fourrière des véhicules en infraction sur le territoire de la commune de Saint-Raphaël - Lancement de la procédure de concession dite de Délégation de Service Public
-----------	---	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

APPROUVE le principe du recours à une Délégation de Service Public pour l'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules sur le territoire de la commune de Saint-Raphaël ;

AUTORISE le lancement de la procédure de Délégation de Service Public selon les dispositions des articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément aux articles R.3126-1 et suivants du code de la commande publique ;

AUTORISE M. LE MAIRE ou son représentant à signer les actes y afférent.

23	ALIÉNATIONS	Destruction de matériel nautique
-----------	--------------------	----------------------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

APPROUVE la destruction des matériels cités ci-dessus ;

DECIDE du retrait de l'inventaire communal des matériels détruits ci-dessus ;

AUTORISE M. LE MAIRE à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

24	PERSONNEL TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T.	Attribution d'une indemnité horaire pour travail le dimanche et jours fériés
-----------	--	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

APPROUVE le versement aux agents titulaires, stagiaires et non titulaires, employés à temps complet, partiel ou non complet appartenant aux catégories C et B de l'indemnité forfaitaire pour travail le dimanche et jours fériés ;

INSCRIT les dépenses afférentes à la présente délibération au chapitre 012 pour l'exercice 2022 et suivants.

25	PERSONNEL TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T.	Renouvellement de l'adhésion au socle commun de compétences du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Var
----	--	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

APPROUVE les termes du projet de convention ci-joint portant renouvellement de la convention d'adhésion au socle commun de compétences du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var ;

AUTORISE M. LE MAIRE à signer la convention correspondante ;

DIT que les crédits sont inscrits au budget.

26	AUTRES TYPES DE CONTRATS	Modification tarifaire du titre exécutoire adressé à la société JCDecaux France en date du 20 décembre 2021
----	-----------------------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

APPROUVE l'émission d'un mandat administratif de régularisation du titre référencé 1961 du 20 décembre 2021 fixant l'indemnité d'occupation à la somme de 99 400 € au lieu et place de 142 000 €.

27	DÉCISIONS BUDGÉTAIRES	Reprise anticipée des résultats du Budget Principal de l'exercice 2021
----	--------------------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

APPROUVE l'affectation en réserve au compte 1068 d'une partie de l'excédent de fonctionnement à hauteur de **380 000,00 €** et le solde créditeur de **16 008 990,96 €** en report à nouveau, en fonctionnement, au compte 002

28	DÉCISIONS BUDGÉTAIRES	Fixation des taxes directes locales 2022
----	--------------------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

DECIDE :

- de maintenir le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 32,79 % ;
- de maintenir le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties à 31,73 %

- de maintenir le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 11,97 %

29	DÉCISIONS BUDGÉTAIRES	Vote du Budget Primitif 2022 de la ville
-----------	------------------------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
S'étant abstenus	M. TOMASI (pouvoir), Mme OUDOT, M. JEANPIERRE, Mme VUILLEMIN.

APPROUVE le vote du Budget Primitif par chapitre, sans spécialisation d'articles, avec les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B3 de la maquette annexée, et arrêté aux montants suivants :

		DEPENSES	RECETTES
SECTION FONCTIONNEMENT	NOUVEAUX CREDITS	80 410 340,96	64 401 350,00
	RESULTAT REPORTE		16 008 990,96
		80 410 340,96	80 410 340,96
SECTION INVESTISSEMENT	NOUVEAUX CREDITS	27 562 616,14	27 940 600,00
	RESTES A REALISER	11 002 413,99	15 151 541,48
	RESULTAT REPORTE	4 527 111,35	
		43 092 141,48	43 092 141,48
TOTAL		123 502 482,44	123 502 482,44

30	DÉCISIONS BUDGÉTAIRES	Budget Primitif de la Régie Municipale pour le stationnement - Exercice 2022
-----------	------------------------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

EMET UN AVIS FAVORABLE sur le projet de Budget Primitif de la Régie Municipale pour le Stationnement pour l'exercice 2022, joint en annexe

31	DÉCISIONS BUDGÉTAIRES	Budget Primitif de la Régie Municipale des Ports - Exercice 2022
-----------	------------------------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

EMET UN AVIS FAVORABLE sur le projet de Budget Primitif de la Régie Municipale des Ports Raphaëlois pour l'exercice 2022, joint en annexe.

32	DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS	Modification de la composition de la mission de contrôle concernant les associations subventionnées
-----------	-------------------------------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

Le chant des dauphins
Les amis de la langue française
Les Anciens des Myrtes (L.A.M.)
Les Esterelles
Les lutins de l'Isle
Mutuelle des Employés Territoriaux de Saint-Raphaël (M.E.T.S.R.)
Palette 83
Parcours 83
Phonambule
Planète actions
Rucher école du Var
Saint-Raphaël Accueil Loisirs (S.R.A.L.)
Sant Rafeu auto collection
Société d'histoire de Fréjus et sa région
Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire - 258 ^{ème} section (S.N.E.M.M.)
Société Nationale de Sauvetage en Mer - station Estérel (S.N.S.M.)
Union des Harkis du Var et Sympathisants (U.H.V.S.)
Union Nationale des Combattants (U.N.C.)
Union Nationale des Parachutistes (U.N.P.)
Union Nationale des Personnels et Retraités de la Gendarmerie (U.N.P.R.G.)
Université pour tous de l'Est Varois (U.E.V.A.)
Association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Var (PEP 83)

LISTES DES ASSOCIATIONS SPORTIVES
Agay nautique
AS Collège Alphonse Karr
AS Collège Esterel
AS Lycée Saint Exupéry
AS Institut Stanislas
Association des Sports, Loisirs, Activités Culturelles Adaptées du Jardin Asclépias SLACAJA
Association Jeunes Sportifs Raphaëlois AJSR
Association Motocycliste de Sécurité Routières AMSR
Association Raphaëloise Arts Martiaux ARAM
Association sportive Raphaëloise de Gymnastique Rythmique
ASSR Athlétisme
ASSR Tennis de table
Azur ski club
Bateaux et gréements de tradition
Centre de Loisirs Jeunesse Police Nationale
Club alpin Français
Club Nautique Saint Raphaël
Compagnie des archers de Saint-Raphaël Valescure
Extrême Glisse Evènement
Futnet association
GV Esterel Saint Raphaël Agay
Gym Saint Exupéry
HV2 Handivoile
La Boule du XVème corps
La Diane de l'Esterel
La Gaule de l'Esterel
Le Petit Samouraï
Les Amis de la petite boule

MODIFIE la composition de la mission d'information et de contrôle du respect des engagements pris par les associations subventionnées par la Ville, signataires d'une convention d'objectifs comme suit : quatre élus pour accomplir cette mission ;

DESIGNE M. Olivier SPINNHIRNY pour siéger au sein de cette mission.

33	SUBVENTIONS	Prise d'acte des comptes des associations subventionnées
----	-------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	PREND ACTE.
-----------------------------	--------------------

PREND ACTE de la production des pièces justificatives par les associations subventionnées en 2022, selon la liste suivante :

LISTE DES ASSOCIATIONS
36 ^{ème} Division d'infanterie du Texas au Dramont
Ad libitum
Amicale du comité communal des feux de forêts de Saint-Raphaël
Aria chant et rythme
Artem 83
Association Bénévole Don du Sang (A.B.D.S)
Association bibliothèque CHI Fréjus / Saint-Raphaël
Association d'Aides aux Victimes d'Infractions du Var (A.A.V.I.V.)
Association de promotion culturelle Le Graal
Association des Amis du Musée des Troupes de Marine (A.A.M.T.D.M.)
Association des parents d'élèves de l'institut Stanislas
Association des Pêcheurs et des Plaisanciers du Vieux Port (A.P.P.V.P.)
Association Générale des Intervenants Retraités (A.G.I.R.)
Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance (A.N.A.C.R.)
Association Nationale des Cheminots Anciens Combattants résistants (A.N.C.A.C.)
Association nationale des Combattants de l'Union Française (ACUF)
Association pour la Pêche et les Activités Maritimes (APAM)
Association pour le Renouveau du Commerce Raphaëlois (A.R.C.O.R.)
Association promo soins Maures Estérel - UDV
Association Républicaine des Anciens Combattants (A.R.A.C.)
Association Toucher Détente Relationnel SP (A.T.D.R.)
Boulouris animation
Chorale l'Esterelenc de Fréjus / Saint-Raphaël
Ciné photo club Maures Estérel
Club d'astonomie Copernic
Club de scrabble de Saint-Raphaël Fréjus
Club photo numérique Estérel
Comité des Œuvres Sociales (COS)
Comité d'animation du Trayas
Comité d'Entente et de Liaisons des Associations Patriotiques (C.E.L.A.P.)
Estudiantina de Saint-Raphaël
Fédération Nationale des Déportés Internes Résistants et Patriotes (FNDIRP)
France Alzheimer
Groupe de Recherches du Dépôt-Laboratoire de Préhistoire (G.R.D-L.P.)
Jusqu'A La Mort Accompagner La Vie (J.A.L.M.A.L.V. Est-Var)
La bergame
La ligue contre le cancer - comité du Var
La nueva casa de España
Le cercle Dramontois

Association pour le Renouveau du Commerce Raphaëlois (A.R.C.O.R.)	10 000 €
Association promo soins Maures Estérel - UDV	1 500 €
Association Républicaine des Anciens Combattants (A.R.A.C.)	170 €
Association Toucher Détente Relationnel SP (A.T.D.R.)	600 €
Boulouris animation	4 000 €
Chorale l'Esterelenco de Fréjus / Saint-Raphaël	3 600 €
Ciné photo club Maures Estérel	500 €
Club d'astronomie Copernic	1 000 €
Club de scrabble de Saint-Raphaël Fréjus	600 €
Club photo numérique Estérel	500 €
Comité des Œuvres Sociales (COS)	609 100 €
Comité d'animation du Trayas	1 300 €
Comité d'Entente et de Liaisons des Associations Patriotiques (C.E.L.A.P.)	800 €
Estudiantina de Saint-Raphaël	1 000 €
Fédération Nationale des Déportés Internes Résistants et Patriotes (FNDIRP)	250 €
France Alzheimer	300 €
Groupe de Recherches du Dépôt-Laboratoire de Préhistoire (G.R.D-L.P.)	300 €
Jusqu'A La Mort Accompagner La Vie (J.A.L.M.A.L.V. Est-Var)	500 €
La bergame	1 000 €
La ligue contre le cancer - comité du Var	500 €
La nueva casa de España	1 100 €
Le cercle Dramontois	5 000 €
Le chant des dauphins	1 500 €
Les amis de la langue française	1 000 €
Les Anciens des Myrtes (L.A.M.)	500 €
Les Esterelles	1 800 €
Les lutins de l'Isle	1 000 €
Mutuelle des Employés Territoriaux de Saint-Raphaël (M.E.T.S.R.)	18 000 €
Palette 83	300 €
Parcours 83	2 000 €
Phonambule	1 500 €
Planète actions	1 000 €
Rucher école du Var	500 €
Saint-Raphaël Accueil Loisirs (S.R.A.L.)	1 080 €
Sant Rafeu auto collection	1 000 €
Société d'histoire de Fréjus et sa région	500 €
Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire - 258 ^{ème} section (S.N.E.M.M.)	300 €

Papakools rugby Saint Raphaël
Rando club Raphaëlois
Randonneurs de l'est Varois
Saint Raphaël Judo
Saint Raphaël Natation
Saint Raphaël Triathlon
Saint Raphaël Var Basket Club
Saint Raphaël Var Handball association
SAOS Saint Raphaël Var Handball
Saint-Raphaël Var Softball les comanches
Société Bouliste de l'Estanque de Boulouris
Société Joutes Raphaëloises
Taekwondo club Raphaëlois
Tennis club d'Agay
Union Bouliste Agay
Wado karaté club Saint Raphaëlois

34	SUBVENTIONS	Attribution des subventions de fonctionnement 2022 aux associations
-----------	--------------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
S'étant abstenus	M. TOMASI (pouvoir), Mme OUDOT
N'ayant pas pris part au vote	Mme CHIODI, M. ISEPPI, M. CHIRON, M. GIRARDIN, Mme MARCANDELLA, M. MARTY, Mme JACQUOT

ATTRIBUE les subventions de fonctionnement aux associations comme suit :

LISTE DES ASSOCIATIONS	MONTANT
36 ^{ème} Division d'infanterie du Texas au Dramont	5 000 €
Ad libitum	1 000 €
Amicale du comité communal des feux de forêts de Saint-Raphaël	1 300 €
Aria chant et rythme	2 000 €
Artem 83	6 500 €
Association Bénévole Don du Sang (A.B.D.S)	1 000 €
Association bibliothèque CHI Fréjus / Saint-Raphaël	500 €
Association d'Aides aux Victimes d'Infractions du Var (A.A.V.I.V.)	2 500 €
Association de promotion culturelle Le Graal	3 000 €
Association des Amis du Musée des Troupes de Marine (A.A.M.T.D.M.)	6 000 €
Association des parents d'élèves de l'institut Stanislas	5 000 €
Association des Pêcheurs et des Plaisanciers du Vieux Port (A.P.P.V.P.)	3 000 €
Association Générale des Intervenants Retraités (A.G.I.R.)	1 500 €
Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance (A.N.A.C.R.)	300 €
Association Nationale des Cheminots Anciens Combattants résistants (A.N.C.A.C.)	200 €
Association nationale des Combattants de l'Union Française (ACUF)	200 €
Association pour la Pêche et les Activités Maritimes (APAM)	6 000 €

Société Nationale de Sauvetage en Mer - station Estérel (S.N.S.M.)	1 500 €
Union des Harkis du Var et Sympathisants (U.H.V.S.)	500 €
Union Nationale des Combattants (U.N.C.)	400 €
Union Nationale des Parachutistes (U.N.P.)	500 €
Union Nationale des Personnels et Retraités de la Gendarmerie (U.N.P.R.G.)	500 €
Université pour tous de l'Est Varois (U.E.V.A.)	750 €
Association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Var (PEP 83)	300 €

TOTAL	725 050 €
--------------	------------------

LISTE DES ASSOCIATIONS SPORTIVES	MONTANT
Agay nautique	2 500 €
AS Collège Alphonse Karr	800 €
AS Collège Esterel	800 €
AS Lycée Saint Exupéry	800 €
AS Institut Stanislas	800 €
Association des Sports, Loisirs, Activités Culturelles Adaptées du Jardin Asclépias SLACAJA	3 000 €
Association Jeunes Sportifs Raphaëlois AJSR	9 000 €
Association Motocycliste de Sécurité Routières AMSR	500 €
Association Raphaëloise Arts Martiaux ARAM	1 300 €
Association sportive Raphaëloise de Gymnastique Rythmique	4 800 €
ASSR Athlétisme	1 500 €
ASSR Tennis de table	5 000 €
Azur ski club	500 €
Bateaux et gréements de tradition	1 000 €
Centre de Loisirs Jeunesse Police Nationale	30 000 €
Club alpin Français	1 000 €
Club Nautique Saint Raphaël	10 000 €
Compagnie des archers de Saint-Raphaël Valescure	6 000 €
Extrême Glisse Evènement	1 000 €
Futnet association	1 500 €
GV Esterel Saint Raphaël Agay	800 €
Gym Saint Exupéry	1 200 €
HV2 Handivoile	1 500 €
La Boule du XV ^{ème} Corps	1 000 €
La Diane de l'Esterel	4 600 €

La Gaule de l'Estérel	800 €
Le Petit Samouraï	800 €
Les Amis de la petite boule	1 000 €
Papakools rugby Saint Raphaël	500 €
Rando club Raphaëlois	500 €
Randonneurs de l'est Varois	600 €
Saint Raphaël Judo	1 300 €
Saint Raphaël Natation	61 540 €
Saint Raphaël Triathlon	13 500 €
Saint Raphaël Var Basket Club	16 500 €
Saint Raphaël Var Handball association	125 000 €
SAOS Saint Raphaël Var Handball	430 000 €
Saint-Raphaël Var Softball les comanches	2 500 €
Société Bouliste de l'Estanque de Boulouris	9 000 €
Société Joutes Raphaëloises	2 500 €
Taekwondo club Raphaëlois	10 000 €
Tennis club d'Agay	1 100 €
Union Bouliste Agay	1 300 €
Wado karaté club Saint Raphaëlois	1 300 €

TOTAL	770 640 €
--------------	------------------

CREDITS NON AFFECTES	210 310 €
-----------------------------	------------------

TOTAL GENERAL	1 706 000 €
----------------------	--------------------

35	SUBVENTIONS	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Jeunes Sportifs Raphaëlois
-----------	--------------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 20 000 € à l'Association Jeunes Sportifs Raphaëlois ;

DIT que la dépense en résultant fera l'objet de l'inscription budgétaire correspondante.

36	SUBVENTIONS	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Water Walking Estérel
-----------	--------------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association Water Walking Estérel ;

DIT que la dépense en résultant fera l'objet de l'inscription budgétaire correspondante.

37	DIVERS	Compte rendu de délégation de compétences accordées à Monsieur le Maire
----	--------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL	PREND ACTE.
-----------------------------	--------------------

PREND ACTE des décisions prises par Monsieur Frédéric MASQUELIER, Maire de Saint-Raphaël, éventuellement représenté par l'un de ses Adjointes, au cours de la période allant du 19 novembre au 4 mars 2022 en vertu de la délégation de compétences qui lui a été accordée par l'assemblée délibérante par délibération n° 5 en date du 23 mai 2020, conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Question sur table :

SUBVENTIONS	Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de la protection civile dans le cadre de l'appel à la générosité publique pour la solidarité au peuple ukrainien
-------------	--

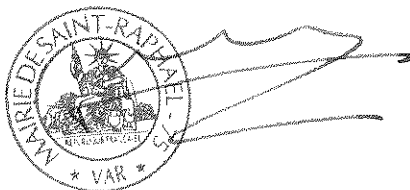
LE CONSEIL MUNICIPAL	À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	----------------------

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 10 000 € au profit de la Fédération Nationale de la Protection Civile ;

DIT que les dépenses en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

FAIT à SAINT-RAPHAEL, le 29 MARS 2022

LE MAIRE,



Frédéric MASQUELIER